



HAL
open science

Licence Activités physiques adaptées et santé (APAS) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Activités physiques adaptées et santé (APAS). 2011, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02036550

HAL Id: hceres-02036550

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036550>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : BESANCON

Établissement : Université de Franche-Comté

Demande n° S3LI120001101

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Activités physiques adaptées et santé

Présentation de la mention

La mention Activité physique adaptée et santé s'inscrit, en termes de continuité d'études ou d'insertion professionnelle, dans le projet d'établissement et de PRES avec l'Université de Bourgogne, en prolongation de la licence existante créée en 1987. Quatre filières, qui correspondent à des objectifs et des débouchés particuliers bien identifiés, sont enseignées dans les deux universités :

- Activités physiques adaptées et santé,
- Entraînement sportif,
- Education et motricité,
- Management du sport.

Formation en lien avec les besoins dans le domaine du sport, du handicap et de la santé, avec une formation délocalisée sur le site du Creusot en L1 et L2, la licence APAS a pour objectif de former des intervenants spécialisés en activités physiques adaptées auprès de publics différents (enfants, adolescents) adulte, personnes âgées en situation de handicap.

Les enseignements proposés, à partir d'un tronc commun des trois premiers semestres aux quatre mentions du PRES et une spécialisation sur les trois derniers semestres, empruntent des connaissances à plusieurs champs disciplinaires, notamment les sciences humaines, les sciences de la vie, la réglementation, et s'appuient sur l'analyse – technique, pédagogique... – et la pratique de différentes activités physiques et sportives. La connaissance du milieu professionnel est développée par la pratique de plusieurs stages et l'intervention de professionnels dans la formation.

Indicateurs

| | |
|---|---------|
| Nombre d'inscrits en L1 Besançon / Dijon global | 240/247 |
| Nombre d'inscrits en L2 Besançon / Dijon global (dont 39 APAS pour UFC) | 142/164 |
| Nombre d'inscrits en L3 Besançon / Dijon | 23/61 |
| % sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant | NR |
| % entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant | NR |
| % d'abandon en L1 | NR |
| % de réussite en 3 ans Besançon / Dijon | NR |
| % de réussite en 5 ans | NR |
| % de poursuite des études en master ou dans une école | NR |
| % d'insertion professionnelle | NR |

Bilan de l'évaluation)

- Appréciation globale :

Le dossier est incomplet sur de nombreux points (caractéristiques de la population étudiante, accompagnement, pilotage, principes d'évaluation et autoévaluation), répétitif parfois et mal organisé. Les annexes, même si elles sont nombreuses, ne permettent pas toujours d'éclairer l'évaluation. De nombreux éléments y figurant, en particulier dans la fiche d'autoévaluation, auraient dû être intégrés au dossier principal.

La cohérence des enseignements et leur adéquation aux objectifs professionnels déclarés sont bonnes, notamment en termes de compétences acquises. Des UE « additionnelles » permettent l'acquisition de compétences informatiques et de langues, mais l'acquisition de compétences transversales n'est pas évaluée.

Les modalités du contrôle des connaissances, qui semblent faire une place importante au contrôle terminal, et du système de compensation sont imprécises, d'autant plus qu'elles paraissent différentes dans les deux universités.

L'aide à la réussite s'inscrit dans le plan Licence, les réorientations sont possibles.

La préparation à la professionnalisation occupe une place importante dans l'organisation pédagogique : préparation du projet, stages, participation de professionnels à l'équipe pédagogique... Les données statistiques sur les résultats de cette action restent cependant parcellaires.

Les enseignements sont cohérents avec la poursuite en master, notamment le master Activités physiques adaptées et santé, même si l'initiation à la recherche et au travail universitaire reste succincte.

La mobilité internationale n'est pas encouragée.

L'équipe pédagogique est trop monodisciplinaire, son fonctionnement concret n'est pas précisé.

Dans cette formation co-habilitée, la place de chaque université n'est pas suffisamment précisée. Enfin, malgré la spécificité soulignée de cette mention, il existe une trop grande « proximité » entre les dossiers des différentes spécialités. Ceci est valable tant pour les dossiers portés par l'Université de Besançon que pour ceux présentés par l'Université de Dijon.

- Points forts :

- L'adaptation des contenus aux objectifs de formation.
- La maquette cohérente, progressive et équilibrée.
- Le souci de professionnalisation.

- Points faibles :

- Les imprécisions sur l'organisation pédagogique et le fonctionnement de l'équipe.
- Le manque d'informations sur la population étudiante.
- La non prise en compte de la mobilité internationale.
- La monodisciplinarité de l'équipe pédagogique.
- Les imprécisions sur les règles d'évaluation et de compensation.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

De nombreux points seraient à préciser, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la mention, les règles d'évaluation et de compensation, et la place de chaque université dans le dispositif. Il serait également souhaitable de s'appuyer sur de réels constats objectifs pour ce qui concerne, notamment, la connaissance des étudiants, leur réussite, leur devenir professionnel...

La lisibilité et l'originalité de chacune des spécialités seraient largement améliorées avec la construction de dossiers eux-mêmes originaux. À part quelques modifications, les dossiers sont, pour l'essentiel, communs.

Le dispositif d'autoévaluation devrait être fonctionnel dans chaque université.